N°. 1956.

Instruction publique.

Loi

Relative aux Boursiers du Collége de Louis-le-Grand.

3. Août 1792.

Monsieur

N.° 3

ECHELLES DE COMPARAISON ENTRE LES ANCIENNES MESURES AGRAIRES ET ITINERAIRES

ET CELLES QUI LES REMPLACENT DANS LE NOUVEAU SYSTEME,

Construites en exécution de l'Art. 10 de la Loi du 18 Germinal de l'An 3.e

